

# Devenir formateur en Premiers Secours en Santé Mentale

## Fiche technique

A destination :

- des collectivités territoriales
- des conseillers formations du CNFPT

En partenariat avec l'association PSSM-France



La formation de formateurs aux PSSM s'adresse aux collectivités (ou à leur regroupement) qui souhaiteraient disposer de formateurs-PSSM en leur sein afin de former un maximum d'agents territoriaux secouristes en santé mentale.

## 1- Caractéristiques de l'offre

### Les objectifs de la formation de formateurs :

- Explorer les outils et pratiques mis à disposition pour animer une formation des Premiers Secours en Santé Mentale–standard
- S'entraîner à l'animation du module Premiers Secours en Santé Mentale-standard
- Entrer dans la démarche réseau PSSM-France
- Obtenir l'accréditation PSSM à délivrer des formations de secouristes PSSM.

### Structuration et durée :

5 jours consécutifs en présentiel :

Jours	Contenus
1 et 2	Révisions à partir des contenus de la formation PSSM-standard : échanges sur les principaux points du programme et sur le déroulé pédagogique
3	Spécificités des formateurs en PSSM : <ul style="list-style-type: none"><li>- Présentation et exercices</li><li>- Appropriation du guide du formateur PSSM France</li><li>- Exigences administratives et techniques relatives aux formateurs PSSM</li><li>- Travaux sur la présentation demandée en fin de session</li></ul>
4 et 5	Evaluation individuelle par présentation d'une partie du cours PSSM à ses pairs

Dates : 2 sessions prévisionnelles en 2022 (la première programmée du 30.05.22 au 03.06.22). Se rapprocher du Pôle Santé de l'INSET d'Angers pour connaître les dates exactes.

Organisations de formation *PSSM-standard* en amont (se renseigner auprès des délégations)

Lieu : INSET d'Angers – Rue du Nid de Pie – 49000 Angers

### Validité de la formation :

La formation de formateurs est valable **3 ans**.

Son renouvellement est assuré aux conditions suivantes :

- Animer au moins 3 formations PSSM dans les 24 mois suivants son accréditation et une 4<sup>ème</sup> dans les 12 mois avant la date de renouvellement de l'accréditation.
- Adhérer et régler à son échéance la cotisation annuelle/formateur-formé à l'association PSSM France (au titre de la collectivité).
- Mettre à jour ses connaissances et participer à toute action de mise à jour organisée par PSSM France.
- Participer à la communauté de formateurs PSSM pour soutenir et / ou ajuster les pratiques.

## 2- Prérequis

Toute personne ayant la bonne combinaison d'expérience pratique, scolaire et/ou vécue de la santé mentale. Un formateur de Premiers Secours en Santé Mentale doit combiner sa connaissance des problèmes de santé mentale et des aides correspondantes à la capacité de retenir l'attention d'un groupe d'adultes.

### Indispensables :

- Avoir suivi la formation PSSM-standard (elle peut être proposée par le CNFPT en amont de la formation de formateur si l'agent ne l'a pas encore suivie).
- Compétences et expérience en formation et animation de groupe et/ou appétences pour la formation.
- Être agent territorial et bénéficier de l'appui de sa collectivité (dans le cadre d'un plan de déploiement de la formation PSSM par exemple).
- Attitude positive vis-à-vis des personnes qui ont des troubles psychiques.
- Expérience personnelle et/ou professionnelle avec des adultes ayant des troubles psychiques.

### Acquis lors de la formation PSSM standard ou par l'expérience personnelle et/ou professionnelle :

- Connaissance des troubles psychiques et de leurs traitements.
- Connaissances des différents services de santé mentale.
- Connaissance et expérience du travail en réseau (partenaires).

## 3- Modalités d'entrée et de durée dans le dispositif formation de formateurs PSSM

### Pour la collectivité :

- Repérer les besoins en formation de secouristes PSSM-standard (estimation du nombre d'agents, services prioritaires, etc...).

Devenir formateur en Premiers Secours en Santé Mentale  
Service de spécialité Santé Publique – Septembre 2021

- Repérer les agents territoriaux correspondant aux critères indiqués dans les prérequis.
- Proposer la formation PSSM-standard aux agents repérés comme potentiels formateurs PSSM (pour ceux qui ne l'ont pas déjà réalisée).
- Contacter sa délégation CNFPT ou le service de spécialité santé publique du CNFPT afin de proposer les agents identifiés.

**Pour l'agent intéressé :**

- Vérifier les prérequis nécessaires avant l'inscription en formation.
- S'assurer que ce projet est en cohérence avec celui de sa collectivité.
- Envoyer le formulaire d'inscription dûment rempli à l'adresse suivante : [stephanie.tison@cnfpt.fr](mailto:stephanie.tison@cnfpt.fr)

Un jury se réunira pour valider l'entrée en formation du demandeur.

**Les engagements de l'agent territorial formateur-PSSM :**

- Assure le renouvellement de son accréditation (cf. rubrique « validité de la formation »).
- Dispense des formations PSSM-standard aux agents de sa collectivité.
- Respecte une clause de non concurrence en ne dispensant les formations qu'aux agents territoriaux.

## 4- Modalités financières

- **La formation de formateurs** est financée par le CNFPT ainsi que les modalités d'hébergement, de restauration et de déplacement.
- **Les frais d'adhésion annuels à l'association PSSM-France :**  
La collectivité devra s'acquitter annuellement des frais d'adhésion/ formateur formé à l'association PSSM-France, qui organise et met à disposition les instructeurs des formations de formateurs PSSM.
- **L'organisation de sessions PSSM-standard au sein de la collectivité :**  
L'achat d'un livret PSSM pour chaque stagiaire est indissociable de la formation. D'une valeur de 30 €, ce livret sera financé par la collectivité et sera à commander auprès de PSSM-France par le formateur (pas de financement du CNFPT).

## 5- Contacts

Service de spécialité Santé Publique du CNFPT – INSET Angers

Catherine BODINEAU, responsable nationale de spécialité santé publique  
[catherine.bodineau@cnfpt.fr](mailto:catherine.bodineau@cnfpt.fr)

Stéphanie TISON, assistante de spécialité santé publique  
[stephanie.tison@cnfpt.fr](mailto:stephanie.tison@cnfpt.fr)